

65520 - Fonds d'attractivité

**Contrats Départementaux - Fonds de développement
et d'attractivité - Convention partenariale globale avec
la Ville d'Obernai et la Communauté de Communes du
Pays de Sainte Odile**

CP/2020/305

Service chef de file :

K - Mission culture et tourisme

Résumé :

Le Département du Bas-Rhin a décidé, par délibérations du Conseil Départemental CD/2016/158 du 8 décembre 2016 et CD/2017/004 du 20 mars 2017 de renforcer son partenariat avec les acteurs locaux, en proposant des contrats départementaux de développement territorial et humain.

Ces contrats constituent le volet stratégique du partenariat engagé par le Département avec les acteurs locaux sur la période 2018 – 2021. Ils ont vocation à traduire l'ambition collective à l'échelle de chaque territoire d'action du Département et à définir les enjeux prioritaires d'aménagement et de développement co-construits avec les acteurs des territoires.

Dans ce cadre, le Conseil départemental a approuvé le contrat départemental de développement territorial et humain du territoire d'Action Sud le 11 décembre 2017 (délibération N° CD/2017/077).

Le Conseil départemental du Bas-Rhin, la Ville d'Obernai et la Communauté de Communes du Pays de Sainte Odile entendent conjuguer leurs objectifs et leurs moyens financiers pour favoriser le développement, la compétitivité et la qualité de services du territoire de Sélestat au travers d'une « convention cadre » de partenariat.

Cette convention partenariale a pour objet de mobiliser les partenaires autour de projets opérationnels, s'inscrivant dans des enjeux communs et des priorités partagées. Elle portera sur 12 projets portés par la Ville d'Obernai.

Pour chacun de ces projets, les cosignataires s'engagent sur leur cofinancement, accompagné d'engagements réciproques des partenaires pour leur réalisation.

Le présent rapport propose à l'Assemblée départementale d'approuver le projet de convention partenariale entre le Département, la Ville d'Obernai et la Communauté de Communes du Pays de Sainte Odile, et d'attribuer des subventions pour 12 projets représentant plus de 21 M€ HT d'investissement, pour un montant total d'aide du département de 3.519.186 €.

L'Exécutif départemental a souhaité que le Département accompagne le développement des territoires sur la durée, en déployant des politiques publiques structurantes qui répondent aux besoins des habitants, des associations, et des entreprises.

L'ambition est de favoriser la construction de territoires forts, à la fois producteurs de richesse économique et territoires d'avenir pour leurs habitants. L'enjeu commun est l'alliance des territoires, l'alliance des compétences et l'alliance des acteurs autour de projets fédérateurs.

Le contrat départemental de développement territorial et humain du territoire d'Action Sud, approuvé par le Conseil Départemental le 11 décembre 2017, constitue un nouveau cadre de partenariat entre le Département du Bas-Rhin et les acteurs locaux disposés à travailler ensemble autour d'enjeux prioritaires et d'une ambition collective au service des solidarités humaines et territoriales, du développement et de l'aménagement des territoires.

La Ville d'Obernai et la Communauté de Communes du Pays de Sainte Odile ont approuvé le contrat départemental de développement territorial et humain du Territoire d'Action Sud respectivement le 12 mars 2018 et le 20 février 2018.

1. Un projet de territoire partagé et construit autour d'enjeux communs

La présente convention s'inscrit dans la stratégie conjointe des collectivités signataires pour répondre aux grands enjeux de ce territoire, énoncés ci-après :

Le développement et la pérennisation de l'attractivité et du rayonnement touristique et culturel du territoire

Le Conseil Départemental a adopté le 11 décembre 2017 sa stratégie interdépartementale d'innovation et de développement touristique (SIDT) à l'échelle de l'Alsace pour la période 2017-2021.

Par ailleurs, le Conseil Départemental a adopté le 13 décembre 2018 son schéma d'orientation pour la culture et le patrimoine pour la période 2018-2021. Le schéma s'articule autour de 5 enjeux stratégiques :

- Développer l'accès à la culture par la pratique et l'expérience sensible ;
- Articuler culture, tourisme et économie créative ;
- Révéler et valoriser la filière castrale alsacienne ;
- Faire du numérique un marqueur du développement culturel ;
- Développer des services publics culturels de proximité.

La Ville d'Obernai et la Communauté de Communes du Pays de Sainte-Odile contribuent, sur leur territoire, à la mise en œuvre de ces stratégies.

Dans ce contexte, le Département, la Ville d'Obernai et la Communauté de Communes du Pays de Sainte-Odile s'entendent pour travailler sur les priorités communes suivantes :

- Restauration de l'église Saints-Pierre-et-Paul
- Relevage de l'orgue Merklin de l'église
- Restauration et mise en valeur du Domaine et du château de la Léonardsau
- Réaménagement de la cour Athic au cœur du pôle culturel d'Obernai
- Mise en valeur et en lumière du cœur de ville et des édifices et monuments patrimoniaux emblématiques
- Création d'une aire d'accueil et de services pour les camping-cars
- Création d'un sentier patrimonial et viticole au Mont National

Le développement et l'accompagnement des mobilités durables et intégrées à la vie de la cité

Le territoire souhaite continuer à s'adapter pour répondre au mieux aux enjeux de mobilités de demain que ce soit vis-à-vis de la population que de celle des territoires limitrophes ou encore des touristes et visiteurs.

Au regard de ces enjeux, et dans une logique de développement durable et responsable de leur développement face aux grands enjeux environnementaux et climatiques de demain, le Département du Bas-Rhin, la Ville d'Obernai et la Communauté de Communes du Pays de Sainte-Odile partagent la même vision des priorités en matière de mobilités pour l'Alsace Centrale avec notamment :

- Le renforcement et la modernisation des vecteurs de mobilité permettant de :
 - un renforcement, une lisibilité et une accessibilité accrues de l'offre de transport et de stationnement ;
 - la promotion des mobilités alternatives et durables ;
 - l'intermodalité entre les différents modes de transport ;
 - le développement des activités tertiaires autour des gares ;
- L'aménagement d'itinéraires cyclables pour compléter le réseau territorial et faciliter les mobilités douces, qu'elles soient pour le tourisme, les loisirs ou les déplacements utilitaires domicile-travail ;
- L'étude d'accessibilité du massif du Mont Sainte-Odile portée par le Département en lien avec les partenaires locaux.

Il en résulte un véritable enjeu de maintien d'une vitalité de la ville et du centre-ville en particulier, en termes d'aménagements et d'équipements, afin de favoriser notamment l'accueil dans les meilleures conditions des visiteurs, en lien avec l'adaptation aux mobilités de demain et avec les enjeux de rayonnement culturel et touristique précédemment évoqués.

Dans ce contexte, le Département, la Ville d'Obernai et la Communauté de Communes du Pays de Sainte-Odile s'entendent pour travailler sur les priorités communes suivantes :

- Restructuration de la trame viaire du cœur de ville - extension du cœur de ville et jalonnement vers le pôle culturel ;
- Mise en œuvre d'un jalonnement de stationnement dynamique ;
- Aménagement d'un nouveau parking public d'approche du centre-ville sur l'ancien site de la Capucinière ;
- Renforcement des mobilités douces.

L'épanouissement des jeunes et la vitalité des services à la population

Le Schéma Départemental d'Amélioration de l'Accessibilité des Services au Public (SDAASP) définit, pour une durée de six ans, un programme d'actions destiné à pérenniser et à renforcer l'offre de services dans les zones présentant un déficit d'accessibilité des services. Il propose une vision de l'aménagement du territoire départemental tout en répondant aux mutations profondes de notre temps et notamment dans les domaines de la santé, du commerce de proximité et de la fracture numérique. L'enjeu « Conforter, maintenir et pérenniser l'offre de services au public », inscrit dans le Contrat départemental de développement territorial et humain du Territoire d'action Sud permet de soutenir en territoire des actions contribuant aux orientations du SDAASP.

Dans ce cadre, le Département du Bas-Rhin, la Ville d'Obernai et la Communauté de Communes du Pays de Sainte-Odile se fixent pour priorité d'amplifier les investissements

et les initiatives dans les domaines des services aux personnes, de l'accueil social, du sport et des loisirs.

Cela répond à une forte attente des nombreux partenaires, associatifs notamment, qui s'investissent dans ces domaines.

En lien avec ces thématiques, deux sites à fort enjeu nécessitent une étude de requalification urbaine approfondie : le site de l'ancien club équestre à l'Ouest de la ville et le site de l'ancienne piscine dite « tournesol », tous deux limitrophes d'installations sportives et de loisirs.

Sur le territoire d'Obernai sont repérées les actions développées ci-dessous :

- Extension des locaux du Centre Médico-Social d'Obernai ;
- Aménagement d'une aire d'évolution sportive au quartier Europe ;
- Aménagement d'espaces complémentaires de pratique du football au sein du complexe sportif du stade omnisports ;
- Requalification urbaine de deux secteurs à enjeux sportifs et de loisirs – études.

2. Les projets au service de l'ambition du développement du territoire de la Ville d'Obernai et de la Communauté de Communes du Pays de Sainte Odile

Après avoir présenté dans son préambule et article 1 les orientations stratégiques définies par le Département et ses partenaires, le projet de convention partenariale a pour objet de définir les engagements financiers des cosignataires, et leurs engagements réciproques pour 12 projets déclinés comme suit.

Le détail des engagements réciproques de chacun des partenaires est précisé dans la proposition de convention partenariale (article 3) jointe en annexe au présent rapport.

Développer l'offre touristique :

- Réhabilitation du Domaine de la Léonardsau ;
- Réaménagement de la cour Athic au cœur du pôle culturel d'Obernai
- Mise en lumière du cœur de ville et des édifices et monuments patrimoniaux emblématiques ;
- Création d'une aire d'accueil et de services pour les camping-cars ;
- Sentier patrimonial et viticole au Mont National.

Engagements réciproques proposés :

Les partenaires s'engagent à développer plusieurs axes de coopération, visant à :

- définir le cadre d'une politique culturelle partenariale avec l'ensemble des acteurs du secteur ;
- favoriser le développement des coopérations entre ces nombreux acteurs permettant d'enrichir la vie culturelle des habitants et de conforter l'attractivité locale tout en favorisant pour tous l'accès à la culture au travers d'une offre culturelle concertée ;
- favoriser une meilleure coordination des acteurs culturels du territoire : instances de concertation, synergies à créer ou développer, leviers à actionner pour un maillage plus efficace des acteurs de la culture ;
- soutenir l'organisation d'événements culturels et touristiques tout au long de l'année ;
- poursuivre le partenariat avec l'ensemble des acteurs du tourisme ;
- développer des services adaptés aux cyclotouristes à proximité des principaux sites d'intérêt touristique du territoire ;

- veiller à la qualité d'accueil des visiteurs et touristes ;
- promouvoir l'organisation d'événements touristiques ;
- assurer un accès à l'information touristique ;
- apporter une ingénierie pour les projets de valorisation du patrimoine de la Ville ;
- assurer la promotion du patrimoine et de l'aire de camping-car en lien avec Alsace Destination Tourisme ;
- soutenir financièrement les projets figurant dans l'article 2 de la présente convention partenariale et sous respect des engagements réciproques précités ;

Développement et accompagnement des mobilités durables et intégrées à la vie de la cité :

- Restructuration de la trame viaire du cœur de ville - extension du cœur de ville et jalonnement vers le pôle culturel ;
- Jalonnement de stationnement dynamique ;
- Aménagement d'un nouveau parking public d'approche du centre-ville sur l'ancien site de la Capucinière ;
- Renforcement des mobilités douces.

Engagements réciproques proposés :

Les partenaires s'engagent à collaborer pour :

- créer de nouvelles infrastructures inclusives en prenant en compte la mobilité pour tous (Personnes à Mobilité Réduite, cyclistes, piétons,...) ;
- expérimenter des nouveaux modes de mobilité douce en ville ;
- engager une réflexion sur l'intermodalité au niveau du secteur Gare ;
- s'engager dans une démarche « smart city » ;
- poursuivre le développement des itinéraires cyclables intercommunaux ;
- accompagner, à travers son expertise, la Ville d'Obernai dans la mise en œuvre de nouveaux modes de mobilité douce ;
- veiller à l'intermodalité et à l'interconnexion des infrastructures de mobilité ;
- soutenir financièrement les projets figurant dans l'article 2 de la présente convention partenariale et sous respect des engagements réciproques précités.

L'épanouissement des jeunes et la vitalité des services à la population

- Aménager une aire d'évolution sportive au quartier Europe ;
- Créer un espace complémentaire de pratique du football au sein du complexe sportif du stade omnisports.

Engagements réciproques proposés :

- Les partenaires s'engagent à collaborer pour :
- poursuivre la mise à disposition gracieuse (hors charges) des locaux du Centre Médico-Social d'Obernai ;
- poursuivre la mise à disposition gracieuse des installations sportives au bénéfice des collégiens d'Obernai, telle que définie dans la convention partenariale relative à la « rénovation du terrain de grands jeux en gazon synthétique du Stade omnisport de la commune d'Obernai » signée le 12 novembre 2019 entre la Ville d'Obernai et le Département du Bas-Rhin ;
- poursuivre une politique d'animation jeunesse active pour tous les publics ;
- mobiliser une ingénierie, sous la forme de conseils gratuits et ponctuels durant la phase de conception et de réalisation des équipements sportifs précités qui seront mis à disposition des collégiens ;
- soutenir financièrement les projets figurant dans l'article 2 de la présente convention partenariale et sous respect des engagements réciproques précités.

3. Coût des projets et plans de financement

Les plans de financements des différents projets sont détaillés à l'article 4 de la convention partenariale.

Il est proposé que le Département s'engage à subventionner les 15 projets suivants à hauteur des montants détaillés ci-dessous.

Réhabilitation de l'église Saints-Pierre-et-Paul

Dépenses HT (€)		Recettes HT (€)	
Travaux massif méridional	1 938 010,30	Mécénat (souscription)	100 000,00
Eclairage de mise de valeur	314 295,00	Fondation du Patrimoine	
Honoraires maîtrise d'œuvre	213 969,00	Département du Bas-Rhin	400 000,00
Etudes et missions (CT, SPS...)	25 000,00	Ville d'Obernai-autofinancement	2 049 414,30
Aléas	58 140,00		
TOTAL	2 549 414,30	TOTAL	2 549 414,30

Pour mémoire, le Conseil Départemental du Bas-Rhin a délibéré sur ce projet lors de sa Commission Permanente du 6 avril 2020.

Relevage de l'Orgue Merklin

Dépenses HT (€)		Recettes HT (€)	
Travaux	130 000,00	Ville d'Obernai-autofinancement	120 000,00
Honoraires MO	20 000,00	Département du Bas-Rhin au titre du Fonds pour le Patrimoine emblématique de l'Alsace	30 000,00
TOTAL	150 000,00	TOTAL	150 000,00

L'aide départementale sera proposée ultérieurement en Commission Permanente au titre du Fonds pour le Patrimoine emblématique de l'Alsace.

Réhabilitation du Domaine de la Léonardsau

Dépenses HT (€)		Recettes HT (€)	
Restauration du château y.c. extension	4 750 000,00	Ville d'Obernai-autofinancement	4 425 000,00
Aménagement anciennes écuries p/ CLSH et lieu associatif	530 000,00	Département du Bas-Rhin	2 125 000,00
Parking - aménagements extérieurs	720 000,00	Région Grand Est (*)	1 600 000,00
Restauration des jardins	640 000,00	Etat-DRAC (*)	200 000,00
Honoraires	720 000,00	Mécénat	150 000,00
Frais divers (CT, SPS...)	240 000,00		

Aléas, provisions techniques	900 000,00		
TOTAL	8 500 000,00	TOTAL	8 500 000,00

Il est proposé d'attribuer au titre du Fonds de Développement et d'Attractivité une aide de 25 %, soit 2.125.000 €.

Réaménagement de la cour Athic au cœur du pôle culturel d'Obernai

Dépenses HT (€)		Recettes HT (€)	
Travaux et installations	60 000,00	Ville d'Obernai- autofinancement	42 000,00
		Département du Bas-Rhin	18 000,00
TOTAL	60 000,00	TOTAL	60 000,00

Il est proposé d'attribuer au titre du Fonds de Développement et d'Attractivité une aide de 30 %, soit 18.000 €.

Restructuration de la trame viaire du cœur de ville - extension du cœur de ville et jalonnement vers le pôle culturel

Dépenses HT (€)		Recettes HT (€)	
Travaux (part Ville)	4 350 000,00	Ville d'Obernai- autofinancement	4 795 110,00
Honoraires MO	435 000,00	Département du Bas-Rhin	532 790,00
Frais divers (CT, SPS, diag...)	22 900,00		
Aléas, provisions techniques	520 000,00		
TOTAL	5 327 900,00	TOTAL	5 327 900,00

Il est proposé d'attribuer au titre du Fonds de Développement et d'Attractivité une aide de 10 %, soit 532.790 €.

Mise en lumière du cœur de ville et des édifices et monuments patrimoniaux emblématiques

Dépenses HT (€)		Recettes HT (€)	
Travaux	459 340,00	Ville d'Obernai- autofinancement	390 400,00
Honoraires MO	28 660,00	Département du Bas-Rhin	97 600,00
TOTAL	488 00,00	TOTAL	488 000,00

Il est proposé d'attribuer au titre du Fonds de Développement et d'Attractivité une aide de 20 %, soit 97.600 €

Jalonnement de stationnement dynamique

Dépenses HT (€)		Recettes HT (€)	
-----------------	--	-----------------	--

Travaux	460 000,00	Ville d'Obernai- autofinancement	459 000
Frais divers, aléas et provisions	50 000,00	Département du Bas-Rhin	51 000,00
TOTAL	510 000,00	TOTAL	510 000,00

Il est proposé d'attribuer au titre du Fonds de Développement et d'Attractivité une aide de 10 %, soit 51.000 €

Aménagement d'un nouveau parking public d'approche du centre-ville sur l'ancien site de la Capucinière

Dépenses HT (€)		Recettes HT (€)	
Travaux	490 000,00	Ville d'Obernai- autofinancement	468 000,00
Honoraires MO	15 000,00	Département du Bas-Rhin	52 000,00
Frais divers, aléas et provisions	15 000,00		
TOTAL	520 000,00	TOTAL	520 000,00

Il est proposé d'attribuer au titre du Fonds de Développement et d'Attractivité une aide de 10 %, soit 52.000 €.

Renforcement des mobilités douces

Dépenses HT (€)		Recettes HT (€)	
Travaux	4 605 370,00	Ville d'Obernai- autofinancement	3 585 372,00
Honoraires MO	368 429,00	Département du Bas-Rhin (10%)	512 196,00
Frais divers (CT, SPS, diag...)	10 000,00	Etat	1 024 392,00
Aléas, provisions techniques	138 161,00		
TOTAL	5 121 960,00	TOTAL	5 121 960,00

Il est proposé d'attribuer au titre du Fonds de Développement et d'Attractivité une aide de 10 %, soit 521 196 €.

Création d'une aire d'accueil et de services pour les camping-cars.

Dépenses HT (€)		Recettes HT (€)	
Travaux	150 000,00	Ville d'Obernai- autofinancement	159 800,00
Honoraires	15 000,00	Département du Bas-Rhin	28 200,00
Frais divers (CT, SPS, géomètre)	8 000,00		
Aléas, provisions techniques	15 000,00		

TOTAL	188 000,00	TOTAL	188 000,00
--------------	-------------------	--------------	-------------------

Il est proposé d'attribuer au titre du Fonds de Développement et d'Attractivité une aide de 15 %, soit 28.600 €.

Sentier patrimonial et viticole au Mont National

Dépenses HT (€)		Recettes HT (€)	
Travaux et installations	60 000,00	Ville d'Obernai- autofinancement	48 000,00
		Département du Bas-Rhin	12 000,00
TOTAL	60 000,00	TOTAL	60 000,00

Il est proposé d'attribuer au titre du Fonds de Développement et d'Attractivité une aide de 20 %, soit 60.000 €.

Aménagement d'une aire d'évolution sportive au quartier Europe

Dépenses HT (€)		Recettes HT (€)	
Travaux et installations	150 000,00	Ville d'Obernai- autofinancement	120 000,00
		Département du Bas-Rhin	30 000,00
TOTAL	150 000,00	TOTAL	150 000,00

Il est proposé d'attribuer au titre du Fonds de Développement et d'Attractivité une aide de 20 %, soit 30.000 €.

Espace complémentaire de pratique du football au sein du complexe sportif du stade omnisports

Dépenses HT (€)		Recettes HT (€)	
Travaux et installations	200 000,00	Ville d'Obernai- autofinancement	140 000,00
		Département du Bas-Rhin (*)	60 000,00
TOTAL	200 000,00	TOTAL	200 000,00

Il est proposé d'attribuer au titre du Fonds de Développement et d'Attractivité une aide de 30 %, soit 200.000 €.

Extension des locaux du Centre Médico-Social d'Obernai

Dépenses HT (€)		Recettes HT (€)	
Acquisition du local y.c. frais d'agence et honoraires	91 745,00	Ville d'Obernai- autofinancement	245 400,00
Honoraires MO	21 794,00	Département du Bas- Rhin (*)	163 600,00

Travaux	275 4610,00		
Frais divers (CT, SPS, diagnostics)	10 000,00		
Aléas, provisions techniques	10 000,00		
TOTAL	409 000,00	TOTAL	409 000,00

L'aide départementale de 40 % d'une dépense prévisionnelle éligible de 409 000 € HT sera proposée ultérieurement en Commission Permanente au titre du dispositif départemental en faveur des Centres Médico-Sociaux.

Dans le cadre de cette convention de partenariat, l'aide totale du Département proposée est de 3.519.186 €

Il est proposé que le Département s'engage par ailleurs à mettre son ingénierie à disposition de la Ville d'Obernai, avec l'appui de toutes les Missions plus particulièrement impliquées dans les projets de la convention partenariale.

La Commission Territoriale Sud, réunie le 17 septembre 2020, a rendu un avis favorable sur l'éligibilité des projets.

Identifiant de l'AP	Libellé de l'AP	Montant de l'AP	Montant disponible sur l'AP (non engagé)	Montant proposé
FAED 2018/1	G 2018 2021 Fonds d'Attractivité et Développement	96 000 000,00 €	21 583 858,00 €	3 518 786,00 €
FDS INNOVI 2018/1	G 2018 2021 Fonds d'innovation investissement	200 000,00 €	97 293,00 €	30 000,00 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son Président, décide :

- d'engager le Département du Bas-Rhin dans un partenariat renforcé avec la Ville d'Obernai et la Communauté de Communes du Pays de Sainte Odile, dans le cadre de la démarche du contrat départemental de développement territorial et humain du territoire d'action Sud, autour des 3 axes stratégiques suivants :

- le développement et la pérennisation de l'attractivité et du rayonnement touristique et

culturel du territoire ;

- le Développement et l'accompagnement des mobilités durables et intégrées à la vie de la cité ;

- l'épanouissement des jeunes et la vitalité des services à la population ;

- d'attribuer des subventions d'investissement pour un montant total de 3.519.186 € à la Ville d'Obernai au titre du fonds de développement et d'attractivité, pour les 10 projets suivants :

- réhabilitation du Domaine de la Léonardsau : subvention de 2.125.000 € ;

- réaménagement de la cour Athic au cœur du pôle culturel d'Obernai : subvention de 18.000 € ;

- restructuration de la trame viaire du cœur de ville - extension du cœur de ville et jalonnement vers le pôle culturel : subvention de 532.790 € ;

- mise en lumière du cœur de ville et des édifices et monuments patrimoniaux emblématiques : subvention de 97.600 € ;

- jalonnement de stationnement dynamique : subvention de 51.000 € ;

- aménagement d'un nouveau parking public d'approche du centre-ville sur l'ancien site de la Capucinière : subvention de 52.000 € ;

- renforcement des mobilités douces : subvention de 521.196 € ;

- création d'une aire d'accueil et de services pour les camping-cars : subvention de 28.600 € ;

- sentier patrimonial et viticole au Mont National : subvention de 12.000 € ;

- aménagement d'une aire d'évolution sportive au quartier Europe : 30.000 € ;

- espace complémentaire de pratique du football au sein du complexe sportif du stade omnisports : subvention de 60.000 € ;

- d'attribuer une subvention d'un montant de 15.000 € à la Ville d'Obernai, au titre du fonds d'innovation, pour l'étude de définition du devenir du site de l'ancienne piscine dite « Tournesol » ;

- d'attribuer une subvention de 15.000 € à la Ville d'Obernai, au titre du fonds d'innovation, pour l'étude de définition du devenir du site de l'ancien centre équestre d'Obernai ;

- d'approuver les termes du projet de convention partenariale à conclure entre le Département du Bas-Rhin et la Ville d'Obernai ;

-d'approuver les termes des projets de la convention financière afférente à conclure entre le Département du Bas-Rhin, la Ville d'Obernai et la Communauté de Communes du Pays de Sainte Odile, destinée à permettre le versement des subventions précitées pour chacun des projets évoqués ci-avant ;

Elle autorise son Président à signer la convention partenariale jointe en annexe à la présente délibération, à conclure entre le Département du Bas-Rhin, la Ville d'Obernai et

la Communauté de Communes du Pays de Sainte Odile, ainsi que la convention financière correspondante jointe en annexe à la présente délibération à conclure entre le Département du Bas-Rhin et la Ville d'Obernai, pour permettre le versement des subventions précitées.

Strasbourg, le 06/10/20
Le Président du Conseil Départemental



Frédéric BIERRY